



Rennes, le 29 juin 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164**

#### **Secteur de Mûr-de-Bretagne**

#### **Réunion du comité de suivi des études**

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne : ce sont ainsi près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) qui ont été inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, signé le 11 mai 2015, pour que l'ensemble des projets en cours se concrétisent. L'Etat et la Région Bretagne sont mobilisés pour faire avancer l'ensemble des opérations, dans le respect des objectifs de calendrier fixés, tout en veillant à la qualité de la concertation et à la prise en compte des enjeux de chaque territoire.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, Pierre Lambert, Préfet des Côtes d'Armor et le représentant de la Région Bretagne, ont réuni, lundi 29 juin 2015, à Mûr-de-Bretagne, le comité de suivi des études de ce projet. Ce comité de suivi réunit l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor et associe les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement, pour permettre la bonne information de tous en continu.

#### **Un projet du Contrat de Plan État Région 2015-2020**

Le projet d'aménagement au niveau de Mûr-de-Bretagne, qui concerne une section d'environ 11 km, est étudié depuis début 2013. Il s'est traduit par l'inscription d'une enveloppe de 3,65 M€ de crédits au nouveau CPER 2015-2020, prise en charge à 50 % par l'État et à 50 % par la Région Bretagne. Ce montant permettra de réaliser d'ici 2020 l'ensemble des études, procédures et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation ultérieure du projet. La complexité des enjeux techniques et environnementaux ne permet pas en effet d'être en mesure de démarrer les travaux avant cet horizon.

#### **Études complémentaires**

Lors du précédent comité de suivi du 2 février 2015, l'État, maître d'ouvrage du projet, avait présenté le bilan qu'il tirait de la concertation publique menée en juin/juillet 2014 sur le choix d'une variante de tracé. Devant l'absence de consensus, un programme d'études complémentaires avait été retenu, avec pour objectif d'approfondir et d'optimiser les caractéristiques des variantes encore étudiées (variante « Nord », variante « Sud » et variante « mixte » les combinant).

1/2

#### **Contacts presse :**

**Préfecture des Côtes d'Armor** : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Région Bretagne** : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

La DREAL Bretagne a présenté aux membres du comité de suivi ce lundi 29 juin un point d'étape sur les études réalisées :

- les conditions de franchissement de la vallée du Poulancre par la variante « Sud » ont été optimisées : désormais un seul viaduc projeté (deux initialement);
- les modalités de gestion des phases chantier ont été nettement approfondies, notamment pour mesurer les enjeux environnementaux associés dans ce site sensible (zone Natura 2000) ;
- une première étude de conception et de construction des ouvrages d'art a permis de mieux préciser leurs caractéristiques et leur coût ;
- un travail de rendu architectural et paysager a été conduit pour mieux percevoir la capacité d'insertion des variantes.

## **La poursuite du projet**

Le comité de suivi a pris note du calendrier prévisionnel : les études complémentaires seront finalisées et mises en forme d'ici l'automne 2015. Elles donneront lieu à une concertation publique complémentaire en janvier 2016, dans l'objectif de retenir ensuite la variante à approfondir et à porter à l'enquête publique.

### **Contacts presse :**

**Préfecture des Côtes d'Armor :** Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Région Bretagne :** Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57